

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 10 juillet 2013 N° 714

## Pierre MOSCOVICI appelle au respect des procédures en cours dans le dossier dit de l'arbitrage M. Tapie - CDR

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, a été mis en cause, ce soir, par M. TAPIE, en des termes démontrant au mieux sa méconnaissance du droit.

Pierre MOSCOVICI s'en tient au strict respect du travail de la justice : c'est aux magistrats seuls qu'il appartenait d'apprécier souverainement si des mesures conservatoires se justifiaient dans ce dossier.

Le ministre de l'Economie et des Finances a pour responsabilité, en toutes circonstances, de défendre l'Etat et les contribuables dans tout litige pouvant avoir une incidence sur les finances publiques.

C'est pour défendre les intérêts publics que l'Etat, avec le Consortium de réalisation (CDR) et l'Etablissement public de financement et de restructuration (EPFR), s'est constitué partie civile dans cette affaire. Compte tenu d'indices graves et concordants propres à caractériser une fraude, le CDR s'est ensuite prononcé en faveur d'une action civile visant à remettre en cause l'arbitrage de 2008.

Le Code de procédure pénale donne la possibilité à la partie civile de suggérer aux magistrats des mesures conservatoires pour garantir la réparation d'éventuels préjudices. Pierre MOSCOVICI souligne que c'était non seulement le droit mais également le devoir de l'Etat de faire, par voie d'avocat, usage de cette faculté, pour défendre l'intérêt des contribuables. Toute autre décision aurait été contraire à la défense du bien public.

## Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI:

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr

